

nois, compte rendu qui se joindra à l'ordre de renvoi. J'en remettrai le texte officiel au greffier dans très peu de temps.

L'honorable M. DANDURAND: Est-ce un avis de motion?

Le très honorable M. MEIGHEN: Non. C'est une motion à l'effet que le fonctionnaire du Sénat préposé à ces démarches demande aux Communes de nous envoyer les témoignages du comité chargé d'étudier l'affaire de Beauharnois, et, à la réception de ces documents, qu'ils soient remis au comité dont nous venons de décider la création.

L'honorable M. DANDURAND: J'hésite quelque peu à approuver la motion, et je vais indiquer ce qui me vient à l'esprit. Hier, nous nous demandions si nous devions communiquer la requête sans délai aux Communes ou laisser au comité le soin d'en décider. Le très honorable sénateur pensait que le comité pouvait en tout temps venir nous demander de prendre les mesures nécessaires en ce sens. Je prie mon très honorable collègue de me dire si nous ne pourrions atteindre le même résultat en laissant le comité libre de décider s'il a besoin de ces témoignages, en l'autorisant à en demander communication? Peut-être la demande devrait-elle encore venir du Sénat même.

Le très honorable M. MEIGHEN: Tout ce que je veux éviter, c'est le délai. Je ne veux pas que le Sénat se rende responsable d'un retard quelconque de la part du comité. Je désire que ce dernier soit tout à fait libre d'exécuter sa besogne comme il l'entendra. Mais si, la Chambre s'étant ajournée aujourd'hui, le comité, par exemple, pense qu'il lui faudrait le compte rendu des témoignages, nous serions à blâmer d'avoir pris congé avant d'agir en vue de cette éventualité. Comme, sans doute, le comité le désirera, je suis d'avis que nous ferions mieux d'adopter la motion. Nous pourrions attendre jusqu'à lundi, si mes honorables collègues désirent interrompre les séances d'ici à lundi.

L'honorable M. DANDURAND: Non. Je me demandais simplement si nous ne devrions pas laisser la chose à la discrétion du comité. Mais je comprends quel ennui éprouverait celui-ci, si le Sénat ne siégeait pas.

Son Honneur le PRESIDENT: Le très honorable M. Meighen propose, appuyé par l'honorable M. Robertson:

Que soit transmis à la Chambre des communes, un message priant cette Chambre d'accorder à son greffier, permission de comparaître et de produire devant le comité spécial du Sénat, une copie des témoignages rendus durant la der-

Le très hon. M. MEIGHEN.

nière session devant le comité spécial des Communes, institué pour faire enquête sur le projet hydroélectrique de la Beauharnois.

(La motion est adoptée.)

REPRISE DU DEBAT SUR LA MOTION TENDANT A LA DEUXIEME LECTURE DU BILL RELATIF AUX LOTERIES D'HOPITAUX

Le Sénat reprend la discussion, interrompue hier, de la motion tendant à la deuxième lecture du bill A1, relatif aux loteries d'hôpitaux.

L'honorable A.-D. McRAE: Honorables sénateurs, tout en me prononçant en faveur du projet de loi à l'étude présenté par l'honorable représentant de Victoria (l'honorable M. Barnard), je me rends compte qu'une importante partie de la population s'oppose à ce qu'on est convenu d'appeler les jeux de hasard. Beaucoup interdiraient toute forme de jeu de hasard, s'il était en leur pouvoir. Je me dissocie nettement de ceux-là. Il ne serait pas hors de propos de faire un bref historique des vues entretenues par le pays à l'égard du jeu.

Le peuple canadien est-il joueur, dans l'ensemble? Voilà une question bien nette. Je réponds que nous le sommes, par atavisme et à cause du milieu. La race britannique a une vieille réputation sportive. Ce furent les plus hardis et les meilleurs aventuriers de leur temps, français comme anglais, qui ont tenté le sort pour découvrir le Canada, puis pour l'explorer jusqu'au Pacifique et jusqu'à l'Arctique. Nous ne nous laissons pas dans notre admiration pour ces ancêtres, pour leur esprit d'aventure et pour leurs luttes quotidiennes avec la vie ou la mort. L'aventure est sœur du jeu: les deux sont inséparables.

Descendants de ces aventuriers, quel emploi pouvons-nous trouver à cet instinct hérité d'eux et que nous transmettrons à notre tour à nos enfants? Quant à moi, j'ai trouvé un dérivatif dans le commerce, comme plusieurs de mes honorables collègues. Par plusieurs aspects, cette forme d'activité est un jeu. Me reportant par la pensée aux longues années que j'y ai consacrées, je me rends compte que j'ai couru les plus grands risques de ma carrière dans mes entreprises commerciales. Sans doute, plusieurs de mes auditeurs peuvent en dire autant. Quand le jeu a une fin heureuse, quand on gagne, on se voit accorder le titre flatteur d'homme d'affaires averti; si l'on perd, on s'entend dire qu'on a accepté un risque trop grand. Telle est la vie commerciale de nos jours.

Nous descendons de races qui ont couru des risques. Devrions-nous, ou plutôt pouvons-nous, tuer dans notre génération l'esprit que nos devanciers nous ont si généreusement légué? C'est impossible, me semble-t-il. Serait-